

REMANIEMENT DU CADASTRE

ARRÊTÉ DE CLOTURE  
DES TRAVAUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de ...

Le préfet de ...

Vu la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret n° 55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du Cadastre ;

Vu la loi n° 74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales ;

Sur la proposition du Directeur Départemental des Finances publiques,

Arrête :

Article premier. — La date d'achèvement des travaux de remaniement du cadastre dans la commune de ..... est fixée au .....

Art. 2. — Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de ..... et des communes limitrophes. Il sera publié dans la forme ordinaire.

Art. 3. — Le texte du présent arrêté sera inséré au *Recueil des actes administratifs*.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_